

1100223701

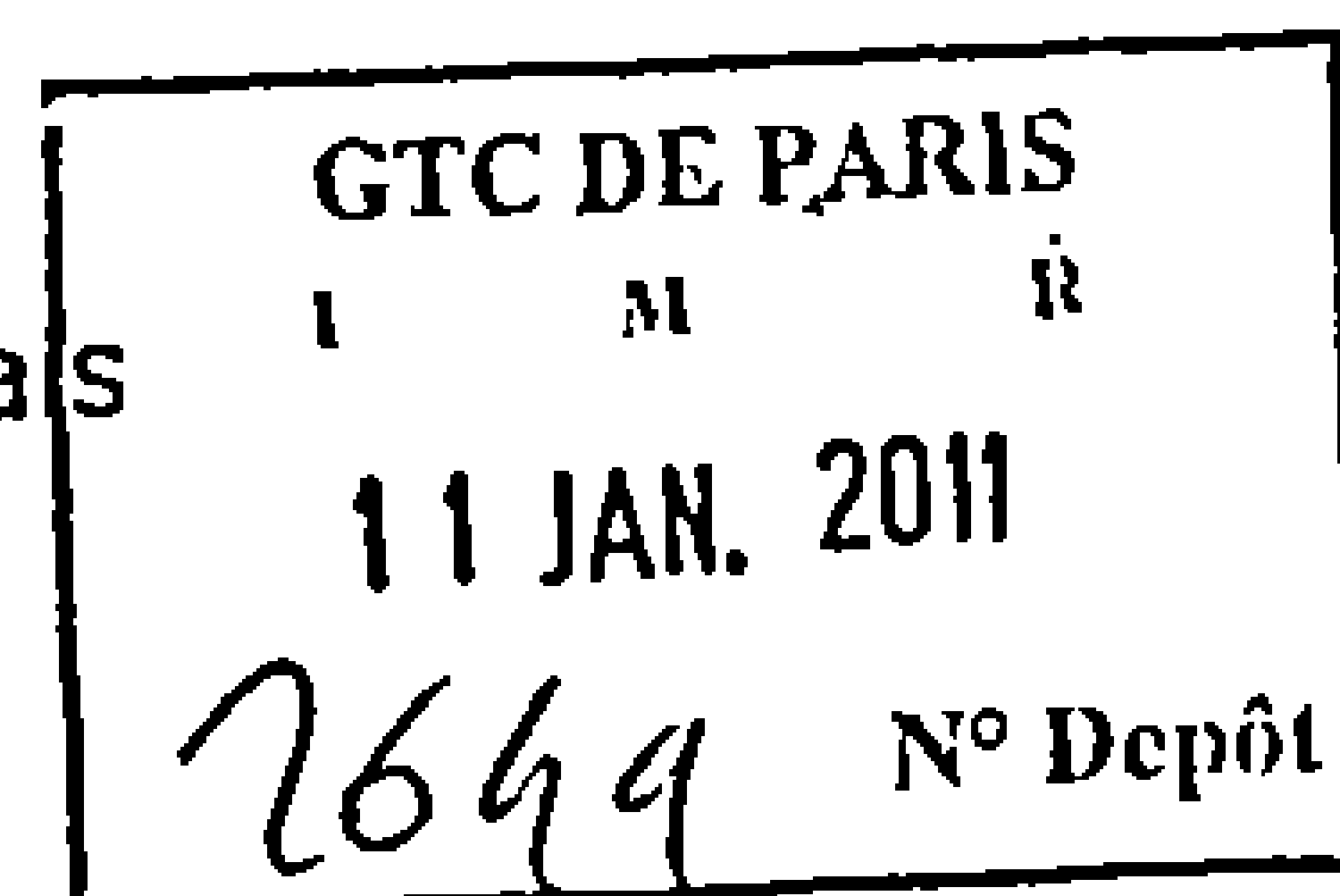
DATE DEPOT :	2011-01-11
NUMERO DE DEPOT :	2011R002649
N° GESTION :	2010B16415
N° SIREN :	524111317
DENOMINATION :	GRAZIE
ADRESSE :	91 bd Beaumarchais 75003 Paris
DATE D'ACTE :	2010/12/17
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

PF 17/12/10 chgt date 1^{er} exercice social / HS
06 —

GRAZIE

Société par actions simplifiée
Capital Social : 5.000 euros
Siège social : 91 boulevard Beaumarchais
75003 PARIS

RCS PARIS 524 111 317



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 17 DECEMBRE 2010

L'An deux mil dix et le 17 décembre à 15 heures, les associés de la société GRAZIE se sont réunis au siège social de la société sur la convocation du Président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Julien COHEN.

Monsieur le Président constate que la société SLJ COHEN est également présente.

Monsieur le Président déclare que l'assemblée étant ainsi en mesure de valablement délibérer est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- . changement de date de clôture
- . modification corrélative des statuts
- . pouvoirs en vue des formalités

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, les résolutions figurant à l'ordre du jour sont mises aux voix.

1. 1

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, sur la proposition du Président, décide de modifier la date de clôture du premier exercice social qui sera dorénavant le 31 décembre 2010 et non le 31 décembre 2011.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de cinq mois, soit du premier jour de son immatriculation au 31 décembre 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, la collectivité des associés décide de modifier l'article 22 des statuts de la société qui est désormais libellé ainsi qu'il suit :

ARTICLE 22 - EXERCICE SOCIAL

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le premier exercice social prendra fin le 31 décembre 2010.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

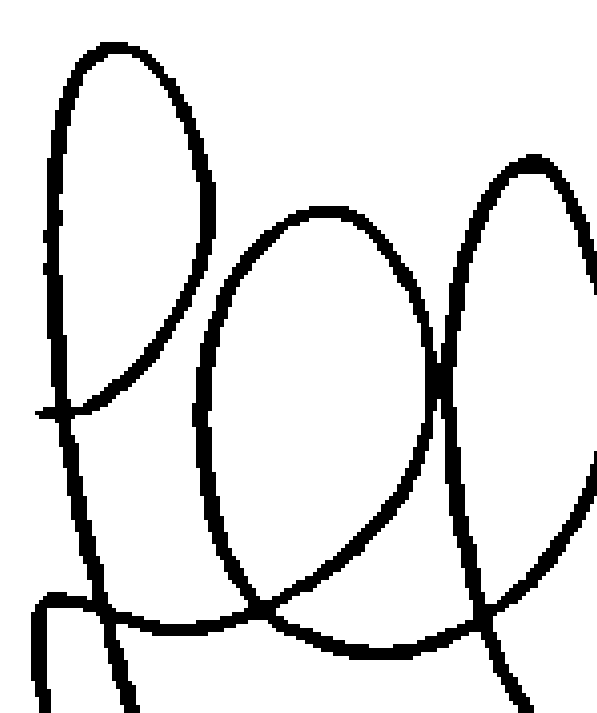
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un associé.



Le Président

Société SLJ COHEN